

Introduction :

La direction d'une école à 4 classes et plus en REP, pour laquelle un quart de décharge d'enseignement ou davantage (selon la taille de l'école et son contexte particulier) est accordé, appelle la mise en œuvre de compétences spécifiques avérées, notamment dans les domaines du pilotage pédagogique, de la gestion des ressources humaines, de la communication avec les partenaires de l'école.

Contexte de l'école :

- École maternelle Les Hutins – 16 rue de l'Annexion – 74100 ANNEMASSE
- Collège de secteur : Michel Servet - ANNEMASSE
- École en REP, implantée dans un territoire de la géographie de la politique de la ville bénéficiant d'un programme de réussite éducative dans le cadre d'un contrat urbain de cohésion sociale.
- 11 classes. Décharge de direction à 50%.
- L'école accueille un public scolaire socialement et culturellement défavorisé. La proportion d'élèves dont la langue parlée à la maison fait du français une langue seconde, au-delà des élèves allophones arrivants en nombre ne maîtrisant pas la langue de scolarisation, doit conduire à porter une attention poussée à la maîtrise de la langue française pour remédier aux difficultés langagières.

La mise en œuvre sur la commune d'Annemasse du retour à l'école à 4 jours dès la rentrée 2018, donne lieu dans l'école aux horaires suivants : 8h20-11h35 et 13h45-16h30 les journées du lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Elle est implantée dans un territoire de la géographie de la Politique de la Ville bénéficiant d'un programme de réussite éducative (PRE) dans le cadre d'un contrat de ville.

Cette unité de taille conséquente accueille un public scolaire socialement défavorisé et d'une grande diversité culturelle, dont l'hétérogénéité est une richesse qui doit être prise en considération. La proportion d'élèves dont la langue parlée à la maison fait du français une langue seconde, au-delà des élèves allophones arrivants en nombre ne maîtrisant pas la langue de scolarisation, doit conduire à porter une attention poussée à la maîtrise de la langue française pour remédier aux difficultés langagières. Un projet éducatif territorial (PEDT), à l'initiative de la municipalité, vise à proposer à chaque enfant un parcours éducatif de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs. Celui-ci implique d'articuler les dispositifs avec cohérence, en veillant tout particulièrement au respect des prérogatives de chacun dans le cadre de compétences partagées.

Le travail de liaison inter-cycles entre les écoles maternelle et élémentaire, ainsi qu'inter-degrés avec le collège de secteur, est indispensable à assurer la continuité des pratiques pédagogiques et la cohérence des parcours scolaires. Le travail en réseau partenarial est essentiel à la régulation comme l'évaluation des stratégies mises en place dans le cadre du projet de réseau d'éducation prioritaire au sein duquel s'inscrit le projet d'école, en vue de la réussite de tous les élèves.

Le dispositif spécifique de « Scolarisation des enfants de moins de trois ans » implanté à l'école maternelle La Fontaine du même réseau de réussite scolaire, offre la possibilité d'accueillir progressivement au cours de l'année scolaire des enfants de moins de trois ans du secteur, initialement scolarisés au sein de ce dispositif, dans des classes de l'école comportant une ou plusieurs autres sections. Cette forme de scolarisation, pour être efficace, doit correspondre à un projet de l'ensemble de l'école.

Définition du poste et des missions :

La gestion de cette école implique la maîtrise des compétences fondamentales de la direction d'école dans les domaines pédagogique, administratif et relationnel. Elle requiert en outre un sens aigu du pilotage, par l'organisation et l'animation du travail en équipe, ainsi qu'une attention à la fluidité des parcours des élèves, à la prise en charge de leurs difficultés ainsi qu'à la continuité des apprentissages. Le projet d'école sera un levier essentiel pour conduire les dispositifs et les actions nécessaires à la réussite des élèves.

Compétences et qualités requises :

Une présence affirmée et une disponibilité importante, des aptitudes au dialogue et des capacités de médiation sont attendues au vu de :

- la diversité des interlocuteurs (usagers de l'école, partenaires institutionnels, partenaires associatifs, ...) et des dossiers traités ;
- la gestion des nombreuses équipes éducatives ;
- l'ambition des dispositifs (REP, différenciation, usage des TICE, ...).

Le candidat devra :

- Manifester une connaissance claire du fonctionnement d'une école élémentaire et prendre en compte les spécificités du territoire sur lequel l'école recrute.
- Montrer des capacités et une réelle motivation à entretenir ou développer les échanges école-familles dans ce secteur particulier où le relationnel est un élément incontournable de la fonction.
- Percevoir les enjeux inhérents au travail partenarial et au positionnement de l'École.
- Connaître et assumer le positionnement institutionnel adéquat et les responsabilités liées à la fonction.
- Posséder de solides aptitudes à la coordination du travail d'une équipe et des connaissances affirmées dans le domaine de la gestion des groupes.
- Savoir mobiliser des ressources humaines : coopération, innovation, impulsion.
- Maîtriser les éléments de pilotage : capacité d'analyse et de diagnostic, utilisation d'indicateurs, définition d'objectifs, conception, mise en œuvre et suivi d'actions, évaluation, élaboration d'un tableau de bord.
- Témoigner d'une capacité à s'engager dans la mise en œuvre volontariste d'actions ambitieuses en faveur de la réussite des élèves et adaptées aux caractéristiques du public scolaire accueilli.
- Faire preuve d'un grand investissement dans la résolution des difficultés des élèves, en coordonnant le travail de l'équipe pédagogique et en s'appuyant sur le projet d'école.
- Impulser et participer à l'élaboration d'outils d'école, notamment pour améliorer, personnaliser et suivre le parcours des élèves.
- Valoriser les actions de l'école et les résultats des élèves.
- S'engager à inscrire son action dans la durée (3 ans minimum).

Le directeur se verra attribuer une lettre de mission et transmettra annuellement un rapport d'activité, qui constituera un des supports de son évaluation professionnelle.

En outre, le candidat devra être inscrit sur la liste d'aptitude de directeur d'école aux fonctions de directeur d'école à deux classes et plus et avoir une expérience de la direction d'école et/ou une expérience du pilotage pédagogique.